



COMITE SYNDICAL

DU 18 JUIN 2026

PROCES VERBAL

SMITED
Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets
des Deux-Sèvres

Réunion en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU

LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 31
Présents : 26
Pouvoirs : 1
Votants : 27
Date de convocation : le 12 juin 2026
Affichage : le 12 juin 2026

Délégués titulaires présents : M. ABELARD Yvon, Mme APPARAILLY Chantal, M. BERNARD Éric, M. BLOT Alain, Mme BOISSEL Marie-Laure, M. BOUTET Didier, M. CHARRIER Yannick, M. CHOUTEAU Yves, Mme DENOËL-MAZOYER Sylvie, M. DOYEN Olivier, M. FAZILLEAU Stanislas, M. FOUCHÉ Étienne, Mme GUILBOT Dominique, M. JOLLET Didier, M. LAVAUT Claude, M. MAGUY Christian, M. MOREAU Lionel, M. MORICEAU Roland, M. PRUDHOMME Michael, M. RACINE Éric, Mme ROBIN Virginia, M. WEISSENBACHER Fabien.

Délégués Suppléants présents : M. CHARRIER Jean-Luc, M. GALIGAZON David, M. NIVELLE Patrick, Mme TRUTET Laëtitia.

Pouvoirs : M. MARY François donne pouvoir à M. Yves CHOUTEAU.

Délégués titulaires excusés : M. BAUMGARTEN Christian, M. BERGEON Patrice, M. GAZEAU Jean-Louis, M. GRIMAUULT Richard, M. MARY François, M. PRIEUR Jean-Michel, M. RENAULT Jean-Michel, M. SUIRE Rudy, M. TOCREAU Laurent.

Secrétaire de séance : M. LAVAUT Claude.

Procès-verbal du Comité Syndical du 18 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 4 juin 2026,
2. Délégations de fonction des Vice-Présidents suite aux élections du 4 juin 2026,
3. Délégations du Comité Syndical au Président,
4. Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical,
5. Désignation des élus à la conférence d'entente avec la CA du Niortais,
6. Désignation des délégués AMORCE,
7. Désignation des délégués CNAS,
8. Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget « Structure »,
9. Affectation du résultat 2025 du budget « Structure »,
10. Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget « Traitement »,
11. Affectation du résultat 2025 du budget « Traitement »,
12. Présentation du Rapport Annuel 2025,
13. Marché de fourniture et installation d'une torchère sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux en post exploitation de Coulonges Thouarsais,
14. Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Président précise que la séance est enregistrée.

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2026

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 4 juin 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 4 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2/ DÉLÉGATIONS DE FONCTION DES VICE-PRÉSIDENTS SUITE AUX ÉLECTIONS DU 4 JUIN 2026

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a élu 3 Vice-Présidents lors de la séance d'installation du nouveau Comité Syndical le jeudi 4 juin 2026. Le président propose de donner des délégations de fonction à chacun en lien avec les différentes missions exercées par le syndicat.

M. le Président propose les délégations suivantes par vice-présidence :

1 ^{er} Vice-Président : M. Roland MORICEAU	Finances – Ressources Humaines
2 ^{ème} Vice-Présidente : Mme Marie Laure BOISSEL	Traitement- Usine TVME
3 ^{ème} Vice-Président : M. Etienne FOUCHE	Transfert – transport et ISDND en post exploitation

Il est précisé que des arrêtés de délégation de fonction seront ensuite pris par le président et transmis à M. le préfet et à Monsieur le Trésorier du SGC.

Le Comité syndical a pris connaissance des délégations de fonction à chaque vice-président en lien avec les différentes missions exercées par le syndicat.

3/ DÉLÉGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRÉSIDENT

En application de l'article 9 des statuts et des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Comité Syndical, le Président est chargé d'exécuter les décisions du Comité Syndical et du Bureau Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de l'EPCI. Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions effectuées.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED79, le Comité Syndical accorde les délégations ci-dessous au Président pour qu'il puisse exécuter les décisions.

Ainsi, il est proposé aux élus du Comité Syndical de donner les délégations ci-dessous au Président :

- 1- Conserver et administrer les propriétés du syndicat et de faire, en conséquence, tous les actes conservatoires de ses droits,
- 2- Gérer les revenus, de surveiller les services et la comptabilité syndicale,
- 3- Préparer, proposer le budget et ordonnancer les dépenses de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixés par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales,
- 4- Diriger les travaux commandés par le syndicat,
- 5- Signer les baux des biens syndicaux,
- 6- Passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés,
- 7- Représenter le syndicat en justice soit en demandant, soit en défendant et d'intenter tout recours en justice pour défendre les intérêts du syndicat,
- 8- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux,

9- Procéder, dans les limites votées au budget par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

10- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dès lors que les crédits sont inscrits au budget,

11- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

12 - Passer les contrats d'assurance, passer des conventions avec le Centre de Gestion pour bénéficier de prestations dans le cadre de leurs missions optionnelles,

13 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

14- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

15- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux,

16 - Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite des lignes budgétaires inscrites sur les budgets du syndicat,

17- Accorder des remises de dette dans le cadre des procédures de traitement des situations de surendettement, de rétablissement personnel, de redressement judiciaire. Cette délégation intervient dans le cas d'une remise de dette.

Le Président est autorisé à subdéléguer aux vice-présidents cette délégation d'attribution.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder** les délégations mentionnées ci-dessus au Président afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du Smited79.
- **D'accorder** au Président le pouvoir de subdéléguer aux vice-présidents ces délégations d'attribution.

4/ DÉLÉGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

En application de l'article 9 des statuts et de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Syndical peut exercer par délégation du Comité Syndical une partie des fonctions délibératives de ce dernier. Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions du Bureau Syndical.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED79, le comité syndical peut accorder des délégations au Bureau Syndical afin qu'il puisse prendre toute décision en matière de fonctionnement courant du syndicat et de mise en œuvre des orientations préalablement définies par l'assemblée syndicale, **à l'exception des attributions exclusives de l'assemblée syndicale prévues à l'art L 5211-10 du CGCT et ci-dessous rappelées :**

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2- De l'approbation des Comptes Financiers Uniques,
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- 4- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6- De la délégation de la gestion d'un service public,

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du bureau syndical et des attributions exercées au titre de cette délégation.

M. le Président rappelle que le bureau syndical est représenté par toutes les collectivités adhérentes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder** délégation au Bureau Syndical pour tout ce qui concerne l'administration du syndicat et qu'il puisse prendre les décisions afférentes, à l'exception de celles énoncées ci-dessus.

5/ DÉSIGNATION DES ÉLUS A LA CONFÉRENCE D'ENTENTE AVEC LA CA DU NIORTAIS

M. le Président précise que la CA du Niortais n'est pas adhérente au SMITED79.

Depuis 2017, le SMITED79 et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sont associés pour la mise en commun de moyens de traitement pour 20% des ordures ménagères résiduelles annuelles de son territoire, afin de :

- Permettre à la CAN, de répondre aux objectifs règlementaires de réduction de la part de déchets résiduels enfouis dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Permettre au SMITED79, d'optimiser le fonctionnement de ses installations de traitement et particulièrement l'installation de tri valorisation matière énergie (TVME) des déchets ménagers à compter de l'année 2024.

Afin de servir les intérêts communs, les 2 collectivités ont signé une convention d'entente intercommunale, comme le prévoit l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du CGCT, l'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à la présente convention seront débattues au sein d'une conférence d'entente, où chaque organe délibérant est représenté par une commission spéciale, nommée à cet effet, et composée de trois membres élus de chaque collectivité.

Le Comité Syndical doit ainsi désigner en son sein 3 membres pour siéger à cette conférence d'entente qui se réunit 2 fois par année. De son côté, la Communauté d'Agglomération du Niortais a désigné lors du Conseil communautaire du 4 mai 2026, trois élus pour siéger au sein de la Conférence d'Entente, à savoir M. Dominique SIX, M. Henri-Pierre BABEAU et Mme Judith VIEILLE.

Le Président propose d'y siéger et demande s'il y a d'autres candidatures au sein du Comité Syndical.

Madame Marie-Laure BOISSEL et Monsieur Claude LAVAUT se portent volontaires.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner M. Yves CHOUTEAU, Mme Marie-Laure BOISSEL et M. Claude LAVAUT pour siéger au sein de la conférence d'entente CAN-SMITED79.

6/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AMORCE

L'association à but non lucratif AMORCE rassemble aujourd'hui 1 100 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations).

AMORCE est le plus important réseau de partage d'expérience et d'accompagnement des décideurs locaux, en matière d'énergie, de gestion de l'eau, de propreté et de la gestion des déchets. L'association est reconnue, au niveau national, pour sa représentativité, son expertise et ses compétences. L'association défend une accélération de la transition écologique en s'appuyant sur les territoires en intervenant auprès des principaux représentants des pouvoirs publics (gouvernement, Parlement français et européen, administrations d'Etat et la commission européenne). Elle est également représentée au sein des principales instances de gouvernance et consultatives en matière de transition écologique (commission des filières REP, comité national de l'économie circulaire, commission nationale des aides de l'Ademe).

Le SMITED79 est adhérent depuis des années à l'association AMORCE.

Compte-tenu du renouvellement du Comité Syndical, le président propose de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant afin de représenter notre structure au sein de l'Assemblée Générale qui se tient chaque année à l'occasion du congrès. Ces délégués disposent d'un droit de vote.

Monsieur le Président ajoute qu'AMORCE travaille actuellement sur plusieurs sujets sensibles comme le désengagement de la filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (dite REP PMCB) qui risque de provoquer un transfert de charges financières importantes vers les collectivités territoriales (estimées à 5€/habitant). Il évoque également le sujet de la mise en place de la "fausse consigne sur les bouteilles plastiques". Le Président de la République a remis ce sujet à l'ordre du jour prétextant une pénalité par l'Union Européenne d'1,5 milliard d'euros pour non-atteinte des taux de recyclage des plastiques sur le territoire français. Il explique que cette consigne générera une réduction de 80 à 100 millions d'euros de pénalité et ne résoudra pas le sujet de la captation pour recyclage des autres emballages en plastique. Cette pénalité a été mise en place dans le cadre du Brexit puisque le Royaume-Uni était un contributeur et que cela a amené un déficit sur les finances Européennes. Il ajoute que ce sont les collectivités territoriales qui seront indirectement impactées par la perte des recettes sur ces matériaux et que ce système va fragiliser le modèle économique du centre de tri de la SPL Uni Tri.

Mme la directrice précise que le délégué titulaire à AMORCE siège à l'assemblée générale qui se tient tous les ans lors du congrès annuel. Il peut également intégrer le Conseil d'Administration et le Bureau.

Monsieur le Président propose d'y siéger en tant que membre titulaire et propose Monsieur Étienne FOUCHE en qualité de membre suppléant.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Yves CHOUTEAU, comme délégué titulaire et Monsieur Étienne FOUCHE, en qualité de délégué suppléant pour représenter le SMITED79 au sein de l'association AMORCE.

7/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CNAS

Le Président informe les élus du Comité Syndical que le SMITED79 adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis 2025. Cet organisme permet aux agents de bénéficier de prestations sociales contribuant à améliorer le quotidien et l'épanouissement personnel.

L'adhésion implique une cotisation annuelle sur la base d'un montant forfaitaire de 222€ par agent actif et de 144€ par retraité concerné (base tarifs 2025).

Compte-tenu du renouvellement du Comité Syndical, le président propose de désigner un nouveau délégué élu ainsi qu'un délégué agent afin de représenter notre structure au sein du CNAS.

Le président propose Monsieur Roland MORICEAU, comme délégué élu, et le Responsable des Ressources Humaines du SMITED79, Monsieur Frédéric SANTIN, comme délégué agent.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Roland MORICEAU en tant que délégué élu et Monsieur Frédéric SANTIN en tant que délégué agent pour représenter le SMITED79 au sein du CNAS.

8/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET SPA « STRUCTURE »

Préalablement au vote du Compte Financier Unique, Monsieur le Président explique que le SMITED79 est doté de 2 budgets : un budget SPA « Structure », de nomenclature M57 qui emploie les agents de statut public et un budget SPIC « Traitement », de nomenclature M4 qui emploie les agents de statut privé. Il existe des remboursements de charges du budget SPIC « Traitement » vers le budget SPA « Structure » pour les agents affectés aux compétences de transfert, de transport et de traitement des déchets et exerçant pour le compte de la Régie.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures et sa production est totalement dématérialisée.

Ainsi, le SMITED79 a décidé d'anticiper d'une année la mise en œuvre du CFU sur l'ensemble de ces 2 budgets sous instruction M57 et M4. Il est rappelé aux élus que ce CFU n'avait pas pu être voté avant le vote du budget à cause d'une panne informatique nationale. Les résultats de l'exercice avaient donc été repris de manière anticipée.

Préalablement au vote du Compte Financier Unique du budget « Structure », et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical désigne un Président de séance, en la personne de M. Roland MORICEAU, vice-président en charge des finances.

Monsieur le Président explique que, compte tenu de l'excédent d'investissement de l'année 2024, les travaux des locaux sociaux de l'usine ont été financés sur le budget « Structure ».

Monsieur le Président rappelle l'obligation par la loi de finances 2024 de présenter une annexe environnementale avec le Compte Financier Unique. Il s'agit d'une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact environnemental dans le cadre du pacte vert Européen. Les objectifs sont d'orienter les investisseurs vers les activités durables et de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Pour l'année 2025, seulement deux axes sur les six ci-dessous, sont à renseigner, à savoir « **l'atténuation du changement climatique** » et **la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**.

1- L'atténuation du changement climatique,

2- L'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels,

3- La gestion des ressources en eau,

4- La transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques,

5- La prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols,

6- La préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour cela, une extraction des écritures d'investissement du budget concerné a été réalisée et une cotation de chaque dépense a été effectuée suivant les critères suivants : Favorable, Neutre, Défavorable, Non cotée ou Non renseignée.

Pour le CFU 2025 du budget « structure », **89 178,57€ TTC** de dépenses réalisées ont été cotées :

Axe 1 : 85 864,63€ en favorable concernant les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments des locaux sociaux de l'usine (changement des ouvertures/ VMC double flux/ changement des pompes à chaleur/ isolation des plafonds) et **3 313,94€ en neutre**.

Axe 6 : 89 178,57€ en neutre car ces travaux n'ont pas d'impact sur la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles ou sylvicoles.

Monsieur le Président ajoute que les cotations devront concerner tous les axes en 2026.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPA STRUCTURE – Section Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte administratif 2024	Budget primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte administratif 2024	Budget primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025
011	Charges à caractère général	85 806,49	140 948,08	105 235,21	002	Report de l'année antérieure	0,00	78 700,85	78 700,85
60	Achats	6 141,44	7 675,00	3 852,25	013	Atténuation des charges	874 072,71	933 800,00	836 355,99
61	Services extérieurs	35 372,69	92 290,80	80 673,50	042	Transfert entre section	0,00	0,00	0,00
62	Autres services extérieurs	44 015,36	40 482,28	20 431,46	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	277,00	500,00	278,00	70	Produits des services	814,48	850,00	44 841,88
012	Charges de personnel	1 206 688,58	1 242 295,00	1 134 551,69	74	Contributions des collectivités adhérentes	496 432,30	525 353,15	525 355,20
62	Autres services extérieurs	20 283,67	5 000,00	0,00	75	Autres produits de gestion courante	1 482,72	150,00	1 462,12
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	14 742,00	14 995,00	13 816,00	77	Produits exceptionnels	600,00	3 500,00	28 604,00
64	Charges de personnel	1 171 662,91	1 222 300,00	1 120 735,69	78	Reprise sur amortissement et provisions	342,36	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 026,17	63 510,92	64 282,25	7815	Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 934,20	7 100,00	5 139,74	7817	Reprise provisions créances douteuses	342,36	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00					
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00					
6817	Dotations pour créances douteuses	0,00	0,00	0,00					
042	Transfert entre section	26 450,07	55 000,00	59 071,56					
6761	Différence sur réalisation	0,00	0,00	28 604,00					
6811	Amortissement des investissements	0,00	55 000,00	30 467,56					
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00					
023	Virement à la section d'investissement	0,00	33 000,00	0,00					
	TOTAL	1 366 905,51	1 542 354,00	1 368 280,45		TOTAL	1 373 744,57	1 542 354,00	1 515 320,04

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPA STRUCTURE – Section Investissement

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte administratif 2024	RAI 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget primitif + DM 2025
040	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	001	Excédent d'investissement	0,00	332 625,36
041	Opérations Patrimoniales	44 064,00	0,00	50 000,00	0,00	024	Produits des cessions	0,00	0,00
2313	Constructions	44 064,00	0,00	50 000,00	0,00	040	Transferts entre sections	26 450,07	59 071,56
10	Dotations, Fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	19	Produits des cessions	600,00	28 604,00
20	Immobilisations incorporelles	12 970,44	2 112,60	57 900,00	1 262,40	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'étude	7 392,00	0,00	50 000,00	0,00	28	Amortissements des immobilisations	25 850,07	30 467,56
2051	Logiciels	5 578,44	2 112,60	7 900,00	1 262,40	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	391 644,58	88 688,25	255 000,00	87 916,17	021	Virement section fonctionnement	0,00	0,00
21351	Installations générales, agencements	381 103,10	88 688,25	200 000,00	87 310,82	041	Opérations patrimoniales	44 064,00	0,00
21828	Matériel de transport	0,00	0,00	30 000,00	0,00	2031	Frais d'études	44 064,00	0,00
21838	Matériel de bureau et informatique	1 647,19	0,00	5 000,00	0,00	10	Dotations fonds divers (FCTVA...)	0,00	84 913,65
21848	Mobilier	8 894,29	0,00	15 000,00	605,35	16	Emprunt et dettes	170 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	1641	Emprunts	170 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	4 600,00	4 415,29				
1641	Emprunts	0,00	0,00	4 600,00	4 415,29				
	TOTAL	448 679,02	90 800,85	367 500,00	93 593,86		TOTAL	240 514,07	351 696,92
								515 075,36	84 913,65

L'examen du Compte Financier Unique définitif de l'exercice 2025 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses de Fonctionnement	1 368 280,45
Recettes de Fonctionnement	1 436 619,19
Résultat net de Fonctionnement exercice 2025	68 338,74
Résultat reporté au 31/12/2024	78 700,85
Soit un résultat cumulé de Fonctionnement fin 2025 de :	147 039,59
En Investissement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses d'Investissement	93 593,86
Recettes d'Investissement	59 071,56
Résultat net d'Investissement exercice 2025	-34 522,30
Résultat reporté au 31/12/2024	332 625,36
Soit un résultat cumulé d'Investissement fin 2025 de :	298 103,06
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	0,00
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	84 913,65
Soit un solde d'Investissement fin 2025 de :	383 016,71
Résultat cumulé des deux sections	530 056,30

Pour mémoire les résultats nets de l'exercice 2024, étaient de :

- En Fonctionnement : 6 839,06€
- En Investissement : - 208 164,95€

Le Président sort de la salle, Monsieur Roland MORICEAU, Vice-président en charge des finances, présente les résultats du Compte Financier Unique 2025 pour le Budget « Structure » (tableau ci-dessus) et fait voter l'assemblée.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de voter le Compte Financier Unique 2025 du budget SPA « Structure » ainsi présenté.

9/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET SPA « STRUCTURE »

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible soit affecté en report à nouveau sur le budget primitif 2026 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

002 – Excédent antérieur de fonctionnement reporté	147 039,59€
--	-------------

Section d'Investissement :

001 – Excédent antérieur d'investissement reporté	298 103,06€
---	-------------

M. le président précise que ces mêmes résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée, sans vote du Compte Financier Unique et avant le vote du budget 2026 par délibération du Comité Syndical du 26 février 2026.

Pour le budget « Structure », le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le solde cumulé disponible de 147 039,59€ en report sur la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 298 103,06 € en report sur la section d'investissement.

10/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Préalablement au vote du Compte Financier Unique du budget « Traitement », et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical désigne un Président de séance, en la personne de M. Roland MORICEAU, vice-président en charge des finances.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPIC TRAITEMENT – Section Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025
022	Dépenses imprévues	0,00	6 797,93	0,00	000	Report de l'année antérieure	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	013	Atténuation des charges	7 186,53	0,00	18 862,03
002	Déficit antérieur reporté	0,00	227 450,07	227 450,07	042	Transfert entre sections	15 789,01	701 403,00	696 689,58
011	Charges à caractère général	8 268 198,66	9 296 000,00	8 957 724,65	777	Produits exceptionnels	15 789,01	15 100,00	10 386,58
60	Achats	465 448,36	2 119 500,00	592 245,70	797	Transfert de charges d'exploitation	0,00	686 303,00	686 303,00
61	Services extérieurs	7 505 133,08	6 342 700,00	7 957 875,26	70	Produit des services	148 209,22	1 949 280,00	1 589 434,22
62	Autres services extérieurs	281 606,88	824 500,00	298 643,51	174	Contributions collectives adhérentes	8 482 652,06	10 167 125,00	9 414 284,00
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	18 010,34	9 300,00	8 962,18	775	Autres produits de gestion courante	9 865,76	9 500,00	60,49
012	Charges de personnel	1 159 017,70	1 500 200,00	1 374 094,21	755	Pénalités de retard sur marchés	0,00	0,00	0,00
62	Autres services extérieurs	886 234,43	958 000,00	906 820,65	757	Produits des cessions d'éléments d'actif	9 865,76	9 500,00	0,00
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	175,00	300,00	300,00	758	Produits autres divers	0,00	0,00	60,49
64	Charges de personnel	272 608,27	541 900,00	466 971,55	77	Produits spécifiques	35 073,63	10 500,00	9 185,15
042	Opération d'ordre budgétaire	585 348,79	920 160,00	540 476,08	771	Autres produits exceptionnels	20 999,70	10 000,00	7 934,04
67	Charges spécifiques	138 598,85	0,00	249,91	773	Mandats annulés	1 073,93	500,00	1 224,67
6811	Dotations aux amortissements	446 749,94	782 900,00	402 966,17	775	Produit de cession d'actif - Supprimé	13 000,00	0,00	0,00
6812	Amortissement des charges à évaluer	0,00	137 260,00	137 260,00	778	Produits exceptionnels	0,00	0,00	6,44
65	Autres charges de gestion courante	27 194,05	400,00	263,58	78	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00	1 000,00	0,00
66	Charges financières	536 352,33	885 000,00	792 839,56	7811	Reprise sur amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	7815	Reprise provisions fonctionnements	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux dépréciations et provisions	859,07	2 300,00	1 540,20	7817	Reprise provisions créances douteuses	0,00	1 000,00	0,00
TOTAL		10 576 950,60	12 838 808,00	11 894 388,35	TOTAL				
					8 698 775,21 12 838 808,00 11 728 495,47				

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPIC TRAITEMENT – Section Investissement

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2024	Compte Financier Unique 2025	BAR 2025	Chapitre/ Articles	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025
001	Déficit antérieur d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	001	Excédent d'investissement	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	15 789,01	701 403,00	696 689,58	0,00	021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00
139	Amortissement des subventions	15 789,01	0,00	10 253,10	0,00	040	Transferts entre sections	920 160,00	540 476,08
281	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	133,48	0,00	139	Amortissement des subventions	0,00	0,00
4818	Charges à évaluer	0,00	686 303,00	686 303,00	0,00	211	Immobilisations corporelles	138 598,85	286,51
041	Opérations patrimoniales	2 131 810,43	290 000,00	85 179,33	0,00	212	Immobilisations incorporelles	782 900,00	409 900,00
215	Postérité budgétaire	0,00	290 000,00	85 179,33	0,00	4818	Charges à évaluer	782 900,00	409 900,00
213	Finances et dettes	2 131 810,43	290 000,00	85 179,33	0,00	041	Opérations patrimoniales	2 131 810,43	290 000,00
16	Immobilisations corporelles	1 640 846,59	1 350 000,00	1 185 088,81	0,00	2031	Risq d'études	168 000,00	85 179,33
21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	238	Avances versées	122 000,00	85 179,33
2118	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10	Dotations fonds divers	0,00	0,00
61	TRAVAUX ISDND LA LOGE	242 695,74	396 181,70	420 336,00	14	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	000	Subventions d'investissement	786 286,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	27 101,44	8 800,00	8 800,00	0,00	13	Emprunts et dettes	1 463 713,70	0,00
215	Immobilisations en cours	215 504,30	29 800,00	411 555,00	14	Emprunts	1 463 713,70	137 260,00	940 000,00
62	TRANSPORT	428 826,00	0,00	140 000,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	213	Immobilisations de bureau	0,00	154,01
64	RECONSTRUCTION TMBI EN TMBI	11 323 845,66	0,00	3 609 568,44	0,00	238	Avances versées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 120,15	0,00	0,00	0,00	213	Immobilisations en cours	180 846,91	265,47
21	Immobilisations corporelles	144 959,37	0,00	46 617,97	0,00	238	Avances versées - annulation de mandats	0,00	265,47
23	Immobilisations en cours	10 916 967,14	0,00	2 803 000,08	0,00	64	Revisions sur marché	168 586,57	0,00
65	TRAVAUX QUAI DE TRANSFERT	0,00	0,00	0,00	0,00	212	Revisions négatives en fin de marché	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL		14 982 099,45	5 395 403,00	3 547 857,16	14 127,93	TOTAL			
			596 181,70			17 338 044,15 5 791 564,78 3 107 500,39 1 551 342,00			

Monsieur le Président rappelle, qu'une augmentation importante des dépenses entre 2024 et 2026, a contraint l'assemblée délibérante du SMITED79 à augmenter fortement les contributions des collectivités adhérentes passant de 182€ HT/T en 2024 à 225€HT/T en 2025 puis à 262€ HT/T avec des gisements de déchets en baisse. Cette évolution est due aux nombreuses difficultés rencontrées lors de la mise en route de l'usine TVME de Champdeniers.

Pour rappel, en 2023, la société AR-VAL titulaire de la plus importante part du marché de conception et réalisation des travaux de modernisation de l'usine est placée en redressement judiciaire puis en liquidation. La société AR-VAL a été reprise pour le groupe SOURCES et est devenue AR-VAL-S mais le départ du personnel qualifié a été lourdement pénalisant pour la mise en service du TVME. A tel point que l'usine n'a jamais atteint le régime nominal attendu. En plus des échéances d'emprunts à rembourser, des charges, s'ajoute les tonnes à envoyer directement sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Suez à un tarif plus élevé avec une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en hausse également.

A l'été 2025, l'entreprise AR-VAL-S admet ne pas pouvoir répondre au marché sous prétexte que le gisement d'Ordures Ménagères Résiduelles est plus humide que prévu au marché, à savoir, 35% d'humidité en moyenne et un maximum de 45%. Ce pourcentage a été évalué par le maître d'œuvre et validé par le SMITED79. Or, le taux d'humidité moyen du gisement se situe plutôt autour de 42%.

Force est de constater que le projet ne pourra pas aboutir avec la société AR-VAL-S, le SMITED79 s'est alors engagé vers une sortie du marché par le biais d'un protocole d'accord transactionnel pour résilier les marchés en cours. Le Comité Syndical du 26 février dernier s'est engagé vers une sortie du marché avec un règlement du restant dû, déduction faite des pénalités de retard applicables et des lignes du DPGF non réalisées (MSI et pièces détachées non livrées). AR-VALS demande une indemnité de résiliation pour compenser le retard pris par ses équipes lors des essais en charge en lien avec le taux d'humidité des OMR supérieur aux prévisions. Après plusieurs mois de négociation, le SMITED79 a finalement trouvé un accord avec AR-VALS permettant la signature prochaine du Protocole d'Accord Transactionnel.

Le SMITED79 travaille actuellement avec le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) qui nous accompagnera sur la partie bio séchage insuffisante en début de process. La température de l'air de l'usine insufflée dans les tunnels de séchage n'avoisine que 30 ou 35°C alors qu'il était prévu au marché une température de 50 à 60°C. L'objectif de cet accompagnement est d'atteindre la capacité nominale de 45 000T/an de l'usine afin de retrouver le business plan, initialement prévu.

M. Alain BLOT demande si l'usine pourra permettre d'atteindre un taux d'humidité inférieur à 20% sur le CSR avec les équipements installés par AR-VALS.

Monsieur le Président répond que le taux d'humidité des Ordures Ménagères dans les Deux-Sèvres est plus important que la moyenne nationale. Le territoire est en avance sur la réduction des ordures ménagères atteignant 118 kg/hab.an contre environ 240 kg/hab.an pour les territoires voisins. Mais le ratio de biodéchets et de textiles sanitaires reste les mêmes ce qui génère des taux d'humidité importants. De plus, l'espacement entre les collectes accentue la fermentation et génère de l'humidité dans les sacs ainsi que des fines.

Mme la directrice ajoute qu'il y a trois catégories de déchets riches en humidité et en forte proportion dans nos OMR à savoir :

- les fermentescibles, bio déchets,
- les textiles sanitaires,
- les fines, détérioration de la matière dû à l'espacement entre les collectes.

Afin de réduire le taux d'humidité en entrée de site, le SMITED79 a répondu au marché de traitement des refus de tri de la SPL UniTri dont le gisement est à 20% d'humidité. Le mélange des deux gisements permet de réduire le taux d'humidité global.

En revanche, la perte massique prévue initialement à hauteur de 20% s'élève plutôt à 30%, ce qui est une bonne nouvelle.

M. Alain BLOT informe l'assemblée qu'il y a eu un projet de chaudière sur le site de Champdeniers en 2014. Monsieur le Président répond que ce projet n'a pas été retenu car la société ARVAL-S a proposé un modèle de bio séchage sans apport d'énergie.

M. Fabien WEISSENBACHER souhaite savoir si le SMITED79 a signé des contrats de reprise du Combustible Solide de Récupération (CSR).

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de contrat signé à ce jour. En revanche, le SMITED79 a un repreneur identifié, la cimenterie Heidelberg à Airvault, en contact avec les services. Le directeur de la cimenterie s'est entretenu avec le Smited79 le mois dernier. Le contrat devra prendre la forme d'un marché public car le CSR, ayant le statut de déchets, il reste une dépense pour le syndicat.

M. Alain BLOT explique que le ciment d'importation est très concurrentiel. La construction de la cimenterie d'Airvault permettra de produire un ciment un peu moins cher ce qui permettra de s'aligner sur le marché. En revanche, si les importateurs venaient à amener plus de ciment, le marché Français diminuerait et de fait la consommation énergétique en CSR aussi pour la cimenterie.

Monsieur le Président ajoute que nous sommes également tributaires du contexte économique de la filière du bâtiment.

M. Fabien WEISSENBACHER quitte l'assemblée à 11h.

Monsieur le Président rappelle que le projet TVME a été subventionné à hauteur de 300 000€ par la Région Nouvelle Aquitaine, de 400 000€ par le FEDER et 122 000€ par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il explique que le budget « Traitement » est également concerné par la cotation des dépenses budgétaires selon leur impact environnemental et sera également concerné tous les axes en 2026.

Pour le Compte Financier Unique 2025 du Budget « Traitement », **1 600 899,44€ HT** de dépenses réalisées ont été cotées :

Axe 1 : 1 437 791,52€ en favorable concernant les travaux de l'usine (production d'un combustible de substitution décarboné à partir de déchets et travaux de captation des biogaz émis par l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), **3 107,92€ en neutre** et **160 000€ en défavorable** (moyens de transport routier).

Axe 6 : 411 536,00 en favorable concernant les travaux de couverture des derniers casiers de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (re naturalisation du site, suppression des envols de plastique, renforcement des berges de lagunes pour meilleure étanchéité du stockage des lixiviats avant traitement et rejet au milieu naturel), **82 953,91€ en neutre** et **1 106 409,53€ en défavorable** (travaux de l'usine et matériels de transport).

Budget TRAITEMENT

L'examen du Compte Financier Unique du budget SPIC « Traitement » de l'exercice 2025 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses de Fonctionnement	11 666 938,28
Recettes de Fonctionnement	11 728 495,47
Résultat net de Fonctionnement exercice 2025	61 557,19
Résultat reporté au 31/12/2024	-227 450,07
Soit un résultat cumulé de Fonctionnement fin 2025 de :	-165 892,88
En Investissement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses d'Investissement	3 547 857,16
Recettes d'Investissement	776 075,31
Résultat net d'Investissement exercice 2025	-2 771 781,85
Résultat reporté au 31/12/2024	2 331 425,08
Soit un résultat cumulé d'Investissement fin 2025 de :	-440 356,77
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	14 127,93
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	1 551 342,00
Soit un résultat d'Investissement fin 2025 de :	1 096 857,30
Résultat cumulé des deux sections	930 964,42

Pour mémoire, les résultats nets de l'exercice 2024 étaient de :

- En Fonctionnement : -1 878 175,39 €
- En Investissement : + 2 346 004,70 €

Le Président sort de la salle, Monsieur Roland MORICEAU, Vice-président en charge des finances, présente les résultats du Compte Financier Unique pour le Budget « Traitement » (tableau ci-dessus) et fait voter l'assemblée.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de voter le Compte Financier Unique du budget « Traitement ».

11/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible soit affecté en report à nouveau sur le budget primitif 2026 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

002 – Déficit antérieur de fonctionnement reporté	165 892,88€
---	-------------

Section d'Investissement :

001 – Déficit antérieur d'investissement reporté	440 356,77€
--	-------------

M. le président précise que ces mêmes résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée, sans vote du Compte Financier Unique et avant le vote du budget 2026 par délibération du Comité Syndical du 26 février 2026.

Pour le budget « Traitement », le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le déficit antérieur de 165 892,88 € en section fonctionnement du Budget « Traitement » et le déficit antérieur d'investissement de 440 356,77 € en report sur la section d'investissement.

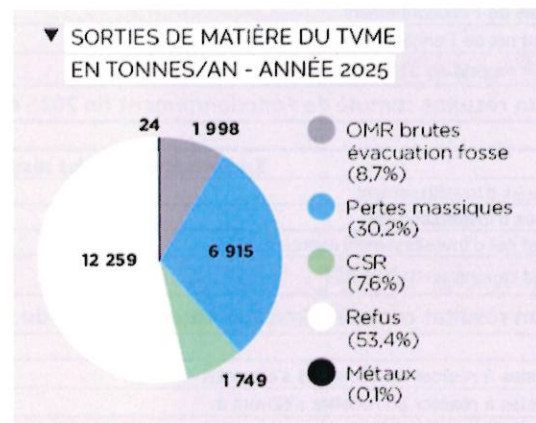
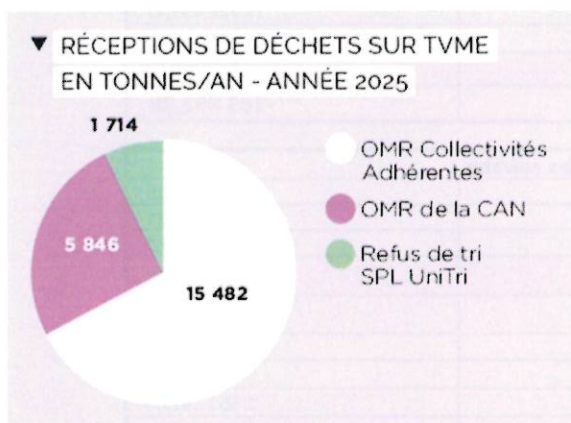
12/ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été transmis aux élus du Comité Syndical.

Monsieur le Président expose que le SMITED79 a traité 46 804 tonnes de déchets en 2025 dont 35 624 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) soit un ratio de 118 kg/Hab.an (en baisse de 4% par rapport à 2024) et 9 165 tonnes de « Tout-venant » de déchetteries (en baisse de 9,97% par rapport à 2024).

Le service « transfert et transport » a effectué le transfert 24 485 tonnes de déchets, à partir des quais de transfert de Melle, de Coulonges Thouarsais, de Bressuire et de Sainte Eanne. Cela représente, 2 359 rotations, dont 7,6% sous-traitées à des prestataires extérieurs et 92.4% effectués en régie, soit 216 993 km parcourus en 2025.

L'usine TVME a réceptionné 23 042 tonnes de déchets en 2025 avec un taux global de réduction des déchets de 37%, contre un objectif attendu de 73,5%.



M. Alain BLOT s'étonne du peu d'apport de la CA du Niortais. M. le Président répond que l'usine n'a pas été en capacité d'accepter l'intégralité des tonnes du marché de la CA du Niortais en 2025.

En 2025, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Coulonges Thouarsais, en post exploitation, a permis de produire 780MWh d'électricité verte. Le site est doté d'une station de traitement qui a permis de traiter 20 673 m³ de lixiviats, dont 17 409 m³ en osmose et 3 264 m³ par bioréacteur (BRM). Les travaux de couverture des derniers casiers ont été complètement achevés en 2025.

Mme la responsable du site ajoute que le SMITED79 a passé un marché de trois ans pour le traitement des lixiviats avec l'entreprise OVIVE.

Monsieur le Président rappelle que les contributions des collectivités adhérentes en 2025 étaient de 1,80€ TTC par habitant sur le budget « Structure » et de 225€ HT/tonne sur le budget « Traitement ». Le coût aidé du transfert, du transport et du traitement des OMR et des « Tout-venant » est de 43€/HT/hab.an.

Les dépenses cumulées des budgets SPIC « Traitement » et SPA « Structure » sont réparties comme suit :

- 4,4% de dépenses administratives,
- 8,3% de dépenses de transfert,
- 5,8% de dépenses de transport,
- 80,1% de dépenses de traitement,
- 1,4% de dépenses de gestion du passif (ISDND + TVME).

En 2025, la dette du SMITED79 pour le financement des investissements s'organise autour de 17 emprunts, 6 emprunteurs différents avec un Capital Restant Dû de 22 072 523€ en 2025 et un montant d'annuités (capital et intérêts) de 2 146 296€.

En 2025, le SMITED compte 28 salariés pour un volume annuel d'heures réalisées de 44 996 heures.

L'absentéisme représente presque 6,5% du volume horaire total, soit 1,69 équivalent temps plein.

Les perspectives pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Résiliation des marchés avec l'entreprise AR-VALS par protocole transactionnel,
- Augmentation de la capacité nominale de l'usine par amélioration technique du procédé de bio-séchage et du débit du process de tri et de fabrication du CSR,
- Démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault et des livraisons de Combustible Solide de Récupération.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce Rapport Annuel d'activités 2025.

13/ MARCHE DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE TORCHERE SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX EN POST EXPLOITATION DE COULONGES THOUARSAIS

Monsieur le Président expose :

Un nouvel accord cadre en procédure adaptée a été lancé pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle torchère sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux en post exploitation de Coulonges Thouarsais suite à la résiliation par 3D Energie de la convention de partenariat pour la valorisation du biogaz.

Monsieur le Président explique que le prix de rachat de l'électricité verte a chuté, passant de 140 à 44€/MWh, le moteur en place est en fin de vie après 17 années de fonctionnement et que le massif de déchets s'est appauvri en gaz. Ces 3 éléments fragilisent l'équilibre financier du contrat avec 3D Energie.

Madame la responsable du site ajoute que, depuis quelques années, les interventions de maintenance sur les principaux équipements ont été fortement réduites par 3D Energie.

Monsieur le Président explique que la valorisation du biogaz par 3D Énergie nous a néanmoins permis de bénéficier d'une TGAP minorée pendant les premières années du contrat.

Ce marché est estimé à 130 000€ HT.

Il a été lancé le 10 juin 2026 et la remise des offres est prévue pour le 17 juillet 2026.

La Commission d'Appel d'Offres du mercredi 29 juillet 2026 sera chargée d'examiner les offres et de faire le choix de l'entreprise la mieux disante, au regard du classement retenu par application des critères définis dans le Règlement de la Consultation.

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer ce marché de fourniture et installation d'une torchère sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Coulonges Thouarsais une fois que la commission d'appel d'offres aura fait son choix et dans la limite de l'enveloppe 130 000€ HT.

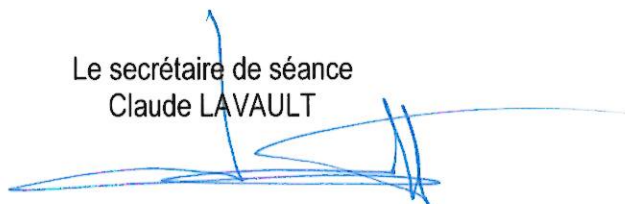
14/ QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions au SMITED79 :

Dates	Réunions
Mercredi 29 juillet à 9H	Commission d'Appel d'offres
Jeudi 10 septembre à 9H30	Bureau Syndical
Jeudi 24 septembre à 9H30	Comité Syndical
Jeudi 19 novembre à 9H30	Bureau Syndical
Jeudi 3 décembre à 9H30	Comité Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de séance
Claude LAVAUT

A blue ink signature, appearing to be 'CLAV', written over the printed name of the secretary.

Le Président du SMITED,
Yves CHOUTEAU

A blue ink signature, appearing to be 'YCH', written over the printed name of the president.